

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20190520_DL_02

OBJET : Convention relative
à l'usage des supports
aériens de Gazelec

Date de convocation :
14 mai 2019

Date de séance:
20 mai 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Olivier JARDE, Philippe COCQ

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens appartenant à la Régie GAZELEC de PERONNE,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte d'avoir accès à ces infrastructures pour optimiser le déploiement du réseau FTTH.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens appartenant à la Régie GAZELEC de PERONNE, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer cet acte et tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.